

HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE

HUDA NIVEAU 2

Katia DELECROIX

Directrice

Audrey DUCOMMUN

Cheffe de service

Dieynaba BA

Cheffe de service (arrivée en 09/23)

Loïc COGNON

Coordonnateur

MISSION

Hébergement et accompagnement de personnes en demande d'asile, conformément à la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Cette mission se décline autour de différentes activités :

- l'accueil et l'hébergement des personnes en situation de demande d'asile sur orientation des services de l'OFII (466 places),
- l'accompagnement administratif et social de ces ménages particulièrement l'aide à la constitution du dossier OFPRA et au recours,
- réaliser les orientations des publics selon leurs situations administratives.

FINANCEMENT

État - Immigration et Asile : accueil et hébergement des demandeurs d'asile (BOP 303)

ÉQUIPE

Direction	0,35 ETP
Assistante de Direction	0,40 ETP
Assistante de Gestion	0,40 ETP
Secrétaire	1,00 ETP
Agent administratif et d'accueil	1,00 ETP
Chef de service éducatif.....	2,00 ETP
Travailleur social coordonnateur	2,00 ETP
Travailleurs sociaux.....	11,50 ETP
Agent de maintenance	0,40 ETP
Travailleur social en charge de la veille documentaire et juridique	0,20 ETP
Conseiller numérique	0,35 ETP

▲ PUBLIC ACCUEILLI

113 ménages dont :

7 familles monoparentales

47 couples avec ou sans enfants

59 personnes isolées (37 hommes seuls et 22 femmes seules)

252 personnes dont :

87 hommes

75 femmes

90 enfants mineurs

▲ HÉBERGEMENT SUR L'ANNÉE*

Nombre de personnes : **664**

148 716 nuitées

Moyenne journalière : **320**

Taux d'occupation : **88 %**

**Le nombre de places mobilisées a varié au cours de l'année*

▲ DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR

Personnes sortantes dans l'année : **753 jours**

Personnes présentes au 31 décembre 2023 : **455 jours**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1-Organisation du service et présentation de l’HUDA de niveau 2 :	3
1-1 Fonctionnement de service	3
1-2 L’équipe	3
1-3 Les missions et l’accompagnement social global	4
1-4 L’interprétariat	6
1-5 Les actions collectives	7
1-6 Les partenaires	8
2- Le parc d’hébergement de l’HUDA 2	9
2-1 Hébergement collectif et semi-collectif : 161 places	10
2-2 Hébergement diffus en logements éclatés sur le Grand Nancy, Le Val de Lorraine, Lunévillois et Terres de Lorraine : 305 places	11
2-3 Taux d’occupation	12
3-Activité 2023 : Bilan statistique et qualitatif	13
3-1 Caractéristiques du public accueilli	13
3-2 Tranches d’âges et sexe des personnes accueillies en 2023	15
3-3 Durée moyenne de séjour	15
3-4 Nationalités	16
3-5 Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour	19
3-6 Orientations et sorties du dispositif	21
• Les publics déboutés du droit d’asile	22
• Les bénéficiaires d’une protection internationale	23
Perspectives et Conclusion	25
Glossaire	26

INTRODUCTION

Au niveau national, selon les premiers chiffres disponibles sur le site de l'OFPRA¹, 142 500 demandes de protections internationales ont été introduites en 2023, soit une hausse de 8.6% par rapport à 2022.

Le service Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA, de niveau 2) est financé par l'Etat pour une capacité d'accueil globale de 466 places, implantées dans les communes du bassin Nancéen, du Val de Lorraine (secteur de Pont-à-Mousson), Terres de Lorraine (Toul et Neuves-Maisons) et du Lunévillois.

Le public de l'HUDA de niveau 2 est orienté par l'OFII régional, via la gestion d'un logiciel informatique spécifique appelé le DN@². Il s'agit de demandeurs d'asile en procédure accélérée ou de Dublinés n'ayant pas vocation à être admis en CADA, au regard de la législation et donc orienté en HUDA. Des demandeurs d'asile en procédure normale peuvent également être accueillis. Les personnes orientées sur un dispositif de niveau 2 ont généralement été prises en charge en amont par un dispositif de type CAES ou HUDA de niveau 1. La mise en place des « sas de prise en charge de différents niveaux » a pour objectif de fluidifier et ainsi réduire la problématique de l'hébergement des demandeurs d'asile en faisant correspondre davantage les besoins et les parcours à l'offre de prise en charge en matière d'hébergement.

Cette année encore, l'ensemble de l'équipe a su se mobiliser et faire preuve de dynamisme pour accompagner au mieux les personnes accueillies au sein du dispositif tout en faisant face à de nouveaux défis.

Les questions relatives à la santé du public et à l'accès aux droits sont toujours prégnantes en 2023. Aussi, l'accélération de la dématérialisation des démarches et de la place grandissante du numérique dans le quotidien professionnel a soulevé de nombreuses questions, quelques inquiétudes et chacun a dû mobiliser de fortes capacités d'adaptation pour accompagner cette transition majeure.

¹ Office Français de Protection des réfugiés et Apatrides

² Dispositif National d'Accueil

1-Organisation du service et présentation de l'HUDA de niveau 2 :

L'organisation du service de l'HUDA a connu des changements importants au cours de l'année 2023, notamment sur le deuxième semestre. En effet un travail s'est engagé autour de la répartition géographique des professionnels. Cela dans un but de répondre au mieux aux besoins des usagers mais également pour permettre la mise en place d'un partenariat de proximité.

1-1 Fonctionnement de service

Chaque travailleur social est référent de plusieurs ménages, sur un secteur géographique ou un site défini et assure un accompagnement social global. L'accompagnement social est assuré au travers de visites à domicile, de permanences sur certains sites d'hébergement et dans le cadre d'entretiens au bureau.

La rencontre à domicile permet, entre autres, de s'assurer de l'entretien des lieux et de la maîtrise du savoir habiter. L'occupation et l'appropriation des lieux par la personne représentent un axe de travail éducatif dans le projet individualisé de la personne. Par ailleurs, ces rencontres à domicile, en complément d'entretiens au bureau, permettent de repérer d'éventuelles carences ou difficultés éducatives et risques de violences intra-familiales. Ces modalités d'accompagnement permettent également de réguler les relations entre les personnes hébergées au sein d'un même site ou en colocation.

Une permanence éducative dans nos locaux est également assurée chaque jour, par roulement, afin de répondre aux sollicitations des ménages et des partenaires et assurer la continuité de l'accompagnement.

1-2 L'équipe

Au total, en 2023, l'équipe de l'HUDA est composée de,

- 11.5 ETP de travailleurs sociaux dont 0,5 ETP dédié aux actions collectives
- 1 agent administratif et d'accueil
- 1 secrétaire
- 2 cheffes de service
- 2 coordinateurs

Le service bénéficie aussi de fonctions transverses et mutualisées au niveau du pôle Asile et de l'association (directrice et assistante de direction, service RH, manutentionnaire, travailleur social chargé de la veille juridique, services techniques...). Cette année, le Pôle s'est vu doté d'un poste de Conseiller numérique. Ce poste est mutualisé au sein de l'ensemble des services du pôle pour répondre au mieux aux problématiques liées à la dématérialisation.

Les professionnels sont tous équipés d'un PC portable et d'un smartphone. 8 véhicules dont un véhicule 7 places, sont disponibles, sur réservation, pour l'ensemble des professionnels présents au sein des locaux (HUDA 1 et 2, mission SPR, mission Réinstallés).

1-3 Les missions et l'accompagnement social global

Les travailleurs sociaux de l'équipe ont des formations initiales différentes : assistantes de service social, éducateurs spécialisés, Conseillères en Economie Sociale et Familiale. Cette pluralité des profils favorise la complémentarité et enrichi l'accompagnement et les échanges par des approches et des compétences différentes.

Afin d'assurer la cohésion de l'équipe, la diffusion d'information, le partage d'expériences et le renforcement des compétences, plusieurs temps collectifs et de suivi des situations sont mises en place : réunion de service, temps de synthèse collectif, des séances d'APP³ (2 groupes) animé par un prestataire extérieur, des points réguliers avec le chef de service pour le suivi des situations.

Les professionnels bénéficient également de plusieurs formations, chaque année, dans le cadre du Plan de Développement des Compétences. Ainsi, en 2023, plusieurs professionnels ont pu participer à des formations spécifiques au public accueilli. Globalement, l'offre de formation des professionnels est plutôt développée et très appréciée.

Les notes ministérielles, les décrets d'application de la loi asile et la convention pluriannuelle encadrant l'activité du service permettent de stabiliser le dispositif autour d'un cahier des charges clarifié.

Dans un contexte perpétuellement en mouvement, nous précisons davantage les missions de l'équipe autour des actions suivantes, et ce en lien avec le projet de la personne bénéficiant d'une prise en charge sur l'HUDA :

- ⇒ Préparation théorique et pratique de l'accueil des personnes orientées via la plateforme DNA. Communication de date sur le DNA et lien avec l'OFII et les partenaires orienteurs pour l'organisation de l'accueil des personnes.
- ⇒ Apporter une aide et un appui à l'instruction de la demande d'asile auprès de l'Office Français Pour Réfugiés et Apatride (OFPRA) ou le recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile. (CNDA)
- ⇒ Évaluer la situation du ménage au regard de l'hébergement proposé et des problématiques repérées.
- ⇒ Orienter et coordonner vers différents partenaires et services selon les demandes, difficultés ou besoins repérés.
- ⇒ Accorder les aides alimentaires (orientations vers les associations caritatives pour les déboutés en présence indue, avances financières pour demandeurs d'asile en attente de l'ADA)
- ⇒ Accompagner, coordonner et orienter vers les services de soins, suivre les vaccinations et les dépistages de la tuberculose.
- ⇒ Aider à l'ouverture et/ou au maintien des droites santé. (AME, PUMA, CSS)
- ⇒ Assurer la scolarisation des enfants, mettre en place les rendez-vous CIO, orienter vers des cours d'alphabétisation pour les adultes.

³ Analyse des Pratiques Professionnelles

- ⇒ Mettre en place et proposer des actions collectives sur des thématiques éducatives ciblées (sportives, culturelles, juridiques...), organisées par les travailleurs sociaux ou en lien avec des partenaires extérieurs.
- ⇒ Avoir un lien étroit et développer une communication réciproque avec les responsables des résidences.
- ⇒ Établir et suivre différents plannings participant au vivre ensemble au sein des lieux d'hébergement semi-collectifs. (Utilisation des machines à laver, cuisines, propreté des locaux et des abords, etc.).
- ⇒ Évaluer et renforcer si nécessaire les compétences et le respect des règles en matière de savoir-habiter en France (entretien du logement, respect du voisinage, gestion des fluides, ...).
- ⇒ Assurer le respect du règlement intérieur, les rappels aux règles, soutenir les prises d'initiatives pour les actes de la vie quotidienne.
- ⇒ Actualiser les données et éléments statistiques. (Tableaux de bord divers, plannings d'hébergement, fiches et notes de suivi social, etc.)
- ⇒ Assurer une veille dans la lutte contre les nuisibles (cafards, punaises de lits...) et organiser les protocoles préventifs et curatifs en lien avec les services techniques et les responsables de résidences.
- ⇒ Participer à l'aiguillage technique des recours auprès des avocats ou de la mise en œuvre de l'aide au retour volontaire (ARV)
- ⇒ Accueillir les stagiaires afin de transmettre des savoirs, des compétences en participant à leur construction sur le plan de la posture et de l'identité professionnelle.
- ⇒ Assurer une vigilance accrue sur les thématiques de protection de l'enfance et de violences intra-familiales (en constante augmentation).
- ⇒ Assurer une veille sociale sur le plan juridique en lien avec le droit des étrangers et de l'asile en actualisant les connaissances dans l'intérêt de l'utilisateur.
- ⇒ Participation et représentation à différentes instances afin de dégager des stratégies éducatives et de développer avec méthode le processus d'intelligence et d'intervention en collectif.

L'accompagnement social au sein du service amène les professionnels à intervenir sur de nombreux aspects dans le quotidien et la situation des usagers (accès aux droits, procédure d'asile, santé, scolarisation, savoir-habiter, intégration dans l'environnement, ...). Aussi, le travailleur social est souvent perçu comme un pilier et est fortement mobilisé, tant par les personnes accompagnées que par les partenaires. Aussi, dans ce contexte, l'accompagnement vers l'autonomie est un enjeu majeur pour éviter toute situation de dépendance et de désengagement du public dans leur situation et leurs démarches. Le professionnel se doit de se positionner comme un facilitateur qui aide au décryptage, soutient l'initiative et renforce la capacité à choisir et agir.

Cet accompagnement est une véritable richesse, qui permet de développer des connaissances et compétences dans de nombreux domaines mais demande aussi de grandes capacités d'adaptation et une forte mobilisation.

Depuis plusieurs années maintenant, les travailleurs sociaux sont confrontés au défi du numérique et de la dématérialisation de nombreuses démarches. L'accompagnement du public vers l'accès au numérique prend une part de plus en plus importante dans le quotidien des professionnels et les modalités d'accompagnement. Il s'agit d'une transition majeure qui soulève de nombreuses questions et suscite des inquiétudes.

Ainsi, pour répondre à ce besoin, l'association et plus particulièrement le Pôle Asile a développé un poste de conseiller numérique. Ce poste a pour vocation d'accompagner le public face aux démarches dématérialisées.

L'accompagnement au numérique prend 2 formes possible au sein de l'HUDA :

- Un accompagnement collectif : sous forme d'atelier où sont abordés différents points comme : gérer le portail OFPRA, se créer une adresse électronique, prendre un rendez-vous sur DOCTOLIB etc... Pour les personnes bénéficiaires d'une protection internationale, des ateliers autour de l'accès aux comptes CAF est également mis en place.
- Des rendez-vous individualisés : lors des ateliers numériques, le conseiller peut prendre le temps de repérer les personnes rencontrant des difficultés plus importantes. Ainsi elle peut leur proposer des rendez-vous personnalisés à leurs besoins et démarches en cours.

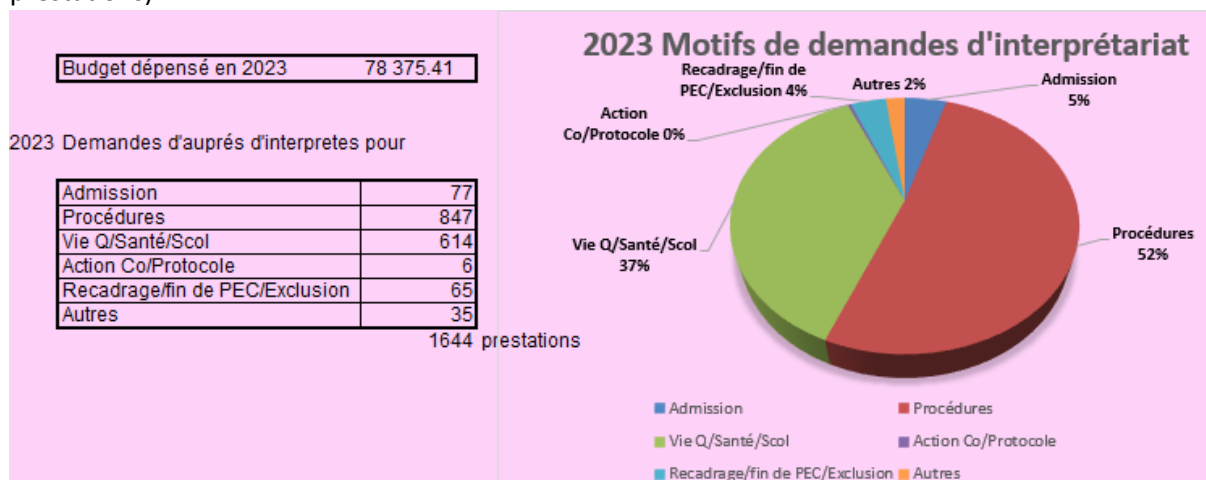
Ces temps de rencontre avec le conseiller numérique se sont mis en place fin de l'année 2023 et ont pour projet de se poursuivre sur 2024 en élargissant les thèmes abordés.

1-4 L'interprétariat

Afin d'accomplir ces missions, les professionnels ont accès à l'interprétariat. Le service fonctionne avec son propre réseau de partenaires et prestataires, pour l'ensemble du pôle Asile, en complément de la plateforme ISM.

Le recours à l'interprétariat n'est pas systématique et chaque professionnel adapte le recours à l'interprétariat en fonction des besoins. La majorité des prestations se font par téléphone. L'interprétariat physique reste à la marge.

Le nombre de prestations a augmenté en 2023 (1644 prestations) comparativement à 2022 (1619 prestations)



1-5 Les actions collectives

En 2023 un travailleur social a été recruté (0,5 ETP) pour développer le déploiement des actions collectives à destination du public.

Permettre à chaque personne accueillie d'accéder à certaines activités et ateliers, en fonction de ses envies, besoins et compétences, est important pour tisser du lien social, limiter le stress, l'isolement, l'inactivité et s'évader d'un quotidien souvent rythmé par l'attente et l'incertitude des réponses liées à la situation administrative. Par ailleurs, certaines activités, menée par l'équipe éducative, contribuent à la construction d'un lien de confiance avec l'équipe, au travers d'un média culturel et convivial nécessaire et complémentaire à l'accompagnement social et administratif proposé. Les participants à ces activités font part d'une grande satisfaction et sont très demandeurs.

La majorité des actions proposées se sont tournées vers des temps ludiques et conviviaux pour permettre aux personnes de s'évader, se détendre et rompre l'isolement. L'un des objectifs des actions collectives est de susciter l'envie des personnes et qu'elles puissent elles-mêmes se mobiliser en toute autonomie. C'est pourquoi certaines actions sont tournées vers des sorties locales et gratuites.

Cette année, le service a fait le choix de permettre aux usagers d'avoir des actions collectives à plus long court et de ne pas rester sur des temps ponctuels. Plusieurs actions ont donc pu se mettre en œuvre :

- Le partenariat avec Gynécologie Sans Frontière se poursuit en 2023. Il s'agit d'une action à destination des femmes à travers des rencontres régulières avec une sage-femme, autour d'un sujet décidé par les participantes (grossesse, contraception, égalité femmes-hommes...). Ce partenariat et la mise en place de ces temps d'échanges sont organisés et coordonnés par plusieurs travailleurs sociaux du pôle asile.
- Continuité de l'entretien d'un jardin partagé sur le site Jacques CORDIER de la résidence AGAFAB. Ce jardin se fait sous la supervision d'une des professionnelles qui intervient sur le site et en lien avec les professionnels de la résidence depuis plusieurs années.
- Les ateliers cuisines du monde : ces ateliers ont eu lieu tous les mois et ont du succès auprès de notre public. L'idée est de proposer des recettes venant des pays d'origine des personnes accompagnées. Les participants proposent la recette et font découvrir leur plat à d'autres personnes accompagnées sur le dispositif. Cela permet une mixité culturelle et sociale intéressante. Les ateliers ont lieu soit au sein du dispositif la boîte à cuisine soit à la cuisine partagée du Centre Social la Clairière.
- Le projet OPERA : Dans le cadre du CTAI (Contrat territorial d'accueil et d'intégration) géré par les services de l'Etat et la métropole du grand Nancy, un accent particulier a été fait cette année autour de l'accès à la culture des primo arrivant. Ainsi, l'Opéra de Nancy nous a proposé de participer à un chœur communautaire. Les participants de l'HUDA (environ 6 personnes) ont ainsi eu sur 2 mois fin de l'année 2023 des répétitions avec un chef d'orchestre à raison d'une fois par semaine. Ils ont ensuite pu se produire à l'issue de ces répétitions avec d'autre chorale locale amateur et professionnel. Ce projet a permis à notre public de travailler sur la confiance en soi. D'autres projets dans le cadre du CTAI sont à venir courant 2024.

En ce qui concerne l'apprentissage du français, l'accès à des cours de FLE et d'alphabétisation reste limité. En effet, l'offre est inférieure à la demande et les personnes doivent très souvent s'inscrire sur

liste d'attente avant de pouvoir intégrer un dispositif d'apprentissage de la langue française. Afin de pallier cette difficulté, les travailleurs sociaux proposent aux personnes qui disposent d'un téléphone et d'internet des sites d'apprentissage en ligne.

Les orientations vers d'autres associations complètent l'offre d'activité proposée par le service : actions de bénévolat, centres sociaux, tremplin sport, ...

1-6 Les partenaires

Au regard des modalités de prise en charge, les partenaires sont nombreux, tant au niveau de l'accompagnement du public que de l'organisation du service. S'agissant d'un accompagnement social global, les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir sur de nombreux champs et à réorienter vers les dispositifs dédiés en fonction des besoins repérés.

Aussi, les logements sont implantés sur 22 communes, ce qui élargit d'autant plus le nombre de partenaires.

Le service fait appel à de nombreux prestataires pour assurer ses missions, notamment en lien avec la gestion du parc d'hébergement (réfection des logements, nettoyage, prévention des nuisibles, hôteliers).

Les principaux partenaires institutionnels et associatifs⁴,

- Services de l'état : OFII, OFPRA, Pôle Régional des Dublinés, Préfecture
- Conseil départemental : PMI, assistantes sociales de secteur, CEMMA,
- Mairies, CCAS
- Les partenaires de santé : Centres Hospitaliers, praticiens libéraux, sages-femmes, CMP, psychiatrie, MDPH, CLAT ...
- Les partenaires de l'Education Nationale : établissements scolaires, CIO
- Les services culturels : Centres sociaux, musées, associations culturelles et sportives
- Associations caritatives : secours populaires, Croix rouge, restos du cœur ...
- Bailleurs sociaux, propriétaires privés, responsables de résidence, hôteliers
- SIAO, structures d'hébergement, FJT

⁴ Se référer au glossaire, à la fin du rapport

2- Le parc d'hébergement de l'HUDA 2

Au total, en 2023 252 personnes ont été accueillies au sein du dispositif, correspondant à 113 ménages. Le nombre de personnes accueillies est quasi identique à l'année 2022 : 254 personnes correspondant à 111 ménages.

Sur une offre de 466 places en 2023, 161 places sont en collectifs ou semi-collectifs et 305 places sont réparties dans du logement diffus sur les secteurs du Grand Nancy, du Val de Lorraine, du Lunévillois et des Terres de Lorraine.

A noter qu'au total, 18 logements diffus (44 places), 4 studios au sein de l'hôtel Saint-Georges (4 places), 5 studios en résidence sociale (5 places) sont réservés à l'accueil du public isolé, soit, au total, 53 places réparties dans 27 logements.

Pour rappel le public est orienté via le DN@ géré par l'OFII. Dès lors que le ménage a accepté l'offre de prise en charge et l'orientation, l'accueil est organisé. Les demandeurs d'asile sont accueillis en gare ou directement sur le lieu d'hébergement par le travailleur social référent.

Un contrat de séjour est signé dès l'entrée de la personne sur notre dispositif. Celui-ci fait l'objet d'une rencontre entre le ménage et le coordinateur du service.

Afin de répondre aux diverses typologies, la configuration des logements varie du P1 (colocation ou logement seul) au P7.

Une partie des logements sont situés dans les grands ensembles, proches des établissements scolaires, commerces et bénéficient de la proximité des transports desservant les hôpitaux (hôpital central et CHU).

La qualité des hébergements fait l'objet d'un suivi régulier. Des états des lieux d'entrée et de sortie sont systématisés, en lien avec le service technique de l'association, afin d'assurer une maintenance régulière des logements, de l'équipement et du mobilier. Des réparations et réfections de logement sont opérés en cas de besoin.

Comme c'était le cas au cours des années précédentes, le service est très vigilant à la question des nuisibles (punaises de lit, cafards notamment) afin d'en éviter la prolifération. Des protocoles associatifs sont mis en place pour prendre en charge ce problème de santé publique, tant sur le volet préventif que curatif.

Des protocoles préventifs peuvent être mis en place dès l'admission de nouveaux ménages, en cas de doute. Ces protocoles sont systématisés, à la demande de l'AGAFAB, dès l'entrée au sein des résidences sociales Jacques Cordier et Aristide Briand.

La logistique inhérente à la mise en place de ces protocoles mobilise de nombreux intervenants (entreprises extérieures, service technique, travailleurs sociaux, encadrement...). L'association s'est dotée d'équipement de prévention des risques afin de sécuriser l'intervention des salariés.

2-1 Hébergement collectif et semi-collectif : 161 places

Tous les sites permettent aux ménages accueillis de rester autonomes dans leur vie quotidienne et de préserver leur intimité. Ils sont tous équipés de coins cuisines (individuels ou à partager) et de sanitaires.

❖ La résidence hôtelière Saint-Georges à Nancy

Capacité de 65 places

- ✓ Bâtiment sur trois niveaux situés au cœur de ville
- ✓ 28 studios pouvant accueillir d'une à quatre personnes. Ces studios sont meublés de lits simples ou doubles, d'armoires, d'un espace sanitaire et d'une kitchenette
- ✓ Une salle commune au rez-de-chaussée permet également de recevoir les personnes en entretien
- ✓ Résidence accueillant par la proximité des lignes de transport et l'accès rapide au CHU, de nombreuses personnes avec une problématique de santé

Les ménages assument eux même leur ravitaillement et leur restauration. Les rythmes de vie et les habitudes alimentaires de chacun sont ainsi préservés.

❖ La résidence sociale Jacques Cordier à Toul

Capacité de 80 places

- ✓ Établissement géré par l'association de gestion et d'animation du foyer Aristide Briand (AGAFAB)
- ✓ 29 studios. Chaque studio est équipé d'un coin cuisine et d'un bloc sanitaire individuel. Une salle est spécifiquement mise à disposition pour organiser des réunions d'informations collectives ou de régulation.
- ✓ Un bureau d'entretien est à disposition des travailleurs sociaux.

❖ **La résidence sociale Aristide Briand à Neuves-Maisons**

Capacité de 16 places

- ✓ Établissement géré par l'association de gestion et d'animation du foyer Aristide Briand (AGAFAB)
- ✓ 10 studios (4 studios pouvant accueillir une personne et 6 studios pouvant accueillir deux personnes – pas de colocation possible). Chaque studio est équipé d'un coin cuisine et d'un bloc sanitaire individuel.
- ✓ Deux logements homologués PMR sont accessibles sur ce site.

2-2 Hébergement diffus en logements éclatés sur le Grand Nancy, Le Val de Lorraine, Lunévillois et Terres de Lorraine : 305 places

L'ARS loue à des bailleurs publics ou privés un total de 78 logements,

❖ **52 logements dans l'agglomération Nancéenne - 179 places**

Dans l'ensemble de ces logements, 42 places sont dédiées à l'accueil de personnes isolées, réparties dans 16 logements configurés en colocation et 2 studios pour des personnes isolées.

Nancy
Vandœuvre-Lès-Nancy
Jarville
Tomblaine
Laxou
Essey-Lès-Nancy
Maxéville
Malzéville
Saint-Max
Laneuveville-devant-Nancy
Villers les Nancy

❖ **8 logements dans le Val de Lorraine - 46 places**

Logements dédiés à l'accueil de familles, du P4 au P7

Pont-à-Mousson
Blénod-lès-Pont-à-Mousson
Belleville
Pompey

❖ **17 logements dans le Lunévillois - 78 places**

- ❖ Dans l'ensemble de ces logements, 10 places sont dédiées à l'accueil de personnes isolées, réparties dans 4 logements configurés en colocation.

Blainville-sur-L'eau
 Damelevières
 Dombasle
 Lunéville
 Varangéville

❖ **1 logement à Neuves-Maisons (Terres de Lorraine) – 4 places**

La question de l'adaptation du parc locatif et la recherche de logement est un enjeu important. La captation des logements dans le parc public est parfois difficile, au regard du manque de produits disponibles. Aussi, l'association se tourne également vers des bailleurs privés afin de capter plus rapidement des logements qui correspondent aux besoins dans l'accueil du public.

Une attention particulière est portée sur la qualité des logements loués et leur implantation. Fin 2023, une recherche importante est faite pour le service HUDA afin d'arriver à une capacité totale d'accueil de 511 places en 2024.

2-3 Taux d'occupation

Comparativement à 2022, le taux d'occupation est en hausse progressive en 2023, passant de 86% en janvier 2023 à 90 % en novembre 2023.

Le taux d'occupation global en 2023 est de 88%, contre 80% en 2022 et 74% en 2021.

Taux d'occupation mensuel au sein du dispositif HUDA 2												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2020	79	83	83	82	82	81	80	78	81	81	78	79
2021	79	78	77	76	75	75	74	72	72	72	70	72
2022	74	76	78	72	79	79	82	84	82	84	87	85
2023	86	88	89	89	89	87	89	88	86	89	90	85

Valeurs en %, taux d'occupation calculé sur la base de 466 places.

Comme il est visible sur le tableau ci-dessus, le taux d'occupation est stable sur l'année 2023 entre 85% et 90%.

A noter que ce taux est supérieur aux années précédentes. Globalement, cette hausse du taux d'occupation peut s'expliquer par une augmentation du nombre de personnes orientées par l'OFII, consécutivement à l'augmentation des flux migratoires.

Aussi, l'adaptation du parc d'hébergement, qui s'est poursuivi depuis 2021, avec la création de places pour le public isolé, a permis de répondre à l'évolution des besoins concernant la typologie des publics orientés par l'OFII.

113 ménages ont été accueillis au sein du dispositif en 2023. Chaque sortie et accueil nécessite un temps d'immobilisation des places, que nous tentons de réduire au maximum.

Cependant, afin de maintenir la qualité de l'accueil des usagers, des travaux de rafraîchissement sont parfois nécessaires et ne peuvent être entrepris lorsque les logements sont occupés. Aussi, le nettoyage n'est pas toujours assuré par les ménages qui quittent le dispositif et il est souvent nécessaire de faire intervenir des sociétés de nettoyage.

3-Activité 2023 : Bilan statistique et qualitatif

3-1 Caractéristiques du public accueilli

Globalement, sur l'année,

- 148716 nuitées contre 137 230 en 2023
- 113 ménages accueillis
- Un taux d'occupation moyen de 88% contre 80% en 2022

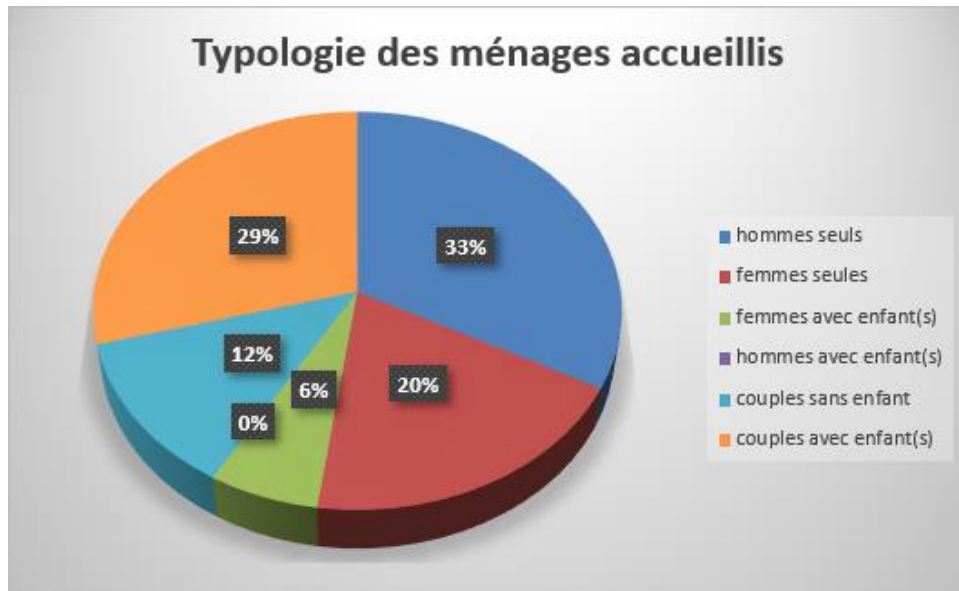
	2022		2023	
Ménages	111		113	
Hommes isolés	23	20.5 %	37	33%
Femmes isolées	21	19 %	22	20%
Femme avec enfants	21	19 %	7	6%
Homme avec enfant	2	1,8%	0	0%
Couple sans enfant	12	11 %	14	12%
Couples avec enfants	32	29 %	33	29%
Enfants	92	36,2 %	90	36%
Nuitées réalisées	137 230		148 716	

113 ménages ont été accueillis en 2023, correspondant à 252 personnes, soit 43% de la totalité des personnes présentes en 2023 (au regard du nombre de places).

En 2023, le nombre de personnes accueillies au sein du dispositif a augmenté de 8.85%, comparativement à 2022.

Ont été accueillis,

- 59 personnes isolées en 2023 contre 44 en 2022
- 7 familles monoparentales en 2023 contre 23 familles en 2022
- 14 couples sans enfant
- 33 couples avec enfants



Nous ne constatons pas de changement important dans la typologie des ménages accueillis en 2023 en comparaison de 2022.

Le taux d'accueil des mineurs reste stable entre 2022 et 2023 (36 %), il en est de même pour le nombre de couples sans enfants, passant de 11% à 12% en 2023. Le nombre de couple avec enfants reste également stable avec 33% pour les deux années. En revanche, nous constatons une baisse du nombre de familles monoparentales exclusivement des femmes passant de 19% à 6%.

Aussi, bien que le nombre de femmes isolées accueilli reste stable, le nombre des hommes isolés accueillis est lui en hausse 37 hommes isolés accueillis en 2023 contre 23 en 2022.

Cette situation peut s'expliquer par l'adaptation du parc d'hébergement, opéré sur les dernières années, avec la création de colocations adapté à l'accueil du public isolé et la mise à disposition de logements pouvant accueillir de grandes compositions familiales. Aussi, il n'est pas rare que les familles soient composées de 4 à 5 enfants.

Les travailleurs sociaux restent vigilants sur la prise en charge des enfants accompagnés par le service. Aussi, l'orientation vers les services de la PMI est systématique et le suivi fortement recommandé aux parents.

Il est à noter que les personnes isolées sont particulièrement affectées par le syndrome de stress post-traumatique. Cette situation peut s'expliquer, au-delà des motifs qui poussent ces personnes à l'exil, par un parcours migratoire souvent très long et éprouvant. Aussi, les équipes éducatives sont sensibilisés à cette question, à l'écoute de la souffrance de ces personnes et savent les orienter vers les dispositifs adaptés, et notamment vers les CMP. Le partenariat avec l'EMPP se poursuit et des infirmiers peuvent proposer rapidement un premier rendez-vous, dans nos locaux.

3-2 Tranches d'âges et sexe des personnes accueillies en 2023

Tranches d'âges				
	2022		2023	
Mineurs	92	36 %	90	36%
18 à 25 ans	33	13 %	39	15%
26 à 35 ans	51	20 %	67	27%
36 à 45 ans	38	15 %	34	13%
46 à 55 ans	27	11 %	12	5%
Plus de 55 ans	13	5 %	10	4%
Totaux	254	100 %	252	100%

Sexe				
	2022		2023	
Hommes	75	30 %	87	35%
Femmes	87	34 %	75	30%
Enfants	92	36 %	90	36%
Totaux	254	100 %	252	100%

Globalement, l'âge des personnes accueillies a peu évolué entre 2022 et 2023. La proportion d'enfant reste également stable entre les deux années. En revanche, on constate une hausse d'homme que nous pouvons mettre en corrélation avec l'augmentation du nombre d'homme isolé accueilli sur le dispositif.

3-3 Durée moyenne de séjour

Durée de séjour	2022	2023
	Ménages sortis dans l'année	Ménages sortis dans l'année
Moins d'un mois	6	2
De 1 à 3 mois	11	11
De 4 à 6 mois	17	3
De 7 à 12 mois	41	18
De 12 à 24 mois	6	40
Plus de 24 mois	0	36
Totaux	81	110

Cette année 2023 marque une augmentation importante des ménages sortis, passant de **110 ménages sortis contre 81 en 2022**. Les durées de séjour des ménages sortis en 2022 et 2023 sont très différentes. En effet, nous constatons une nette augmentation des ménages sortis présents depuis plus de 24 mois soit 36 ménages au total.

Aussi, le nombre de départs volontaires (34) en 2023 reste stable quant à 2022 (38). Les personnes isolées ou ménages sans enfants, plus nombreux au sein du dispositif, tendent à quitter plus facilement le service à l'issue de leur procédure de demande d'asile ou peu de temps après l'accueil si les conditions d'hébergement et le secteur ne leur conviennent pas (secteur géographique notamment). Les personnes placées sous procédure DUBLIN, plus nombreuses au sein du dispositif, sont parfois très rapidement réorientées vers des dispositifs PRAHDA après leur arrivée.

Le nombre important de départs de personnes présentes depuis plus de 24 mois en 2023 peut également s'expliquer pour différentes raisons. Cette année les services de l'Etat ont accentué la mise en place de dispositif différents afin de faire diminuer le taux de présence indues et donc de personnes déboutées sur les dispositifs relevant de la demande d'asile.

Ainsi en 2023 nous constatons :

- Un recours plus important par la préfecture au RMU (Référé Mesure Utiles) que les années précédentes. Cette procédure de la Préfecture auprès du Tribunal administratif, après l'envoi d'une mise en demeure aux personnes concernées vise à engager une mesure d'expulsion du dispositif avec un recours possible aux forces de l'ordre, si le tribunal confirme le bien-fondé de cette mesure. Ainsi, cette année plusieurs ménages de l'HUDA ont été expulsé de leur lieu d'hébergement via la mise en place du RMU.
- La mise en place d'équipe mobile notamment durant l'été 2023. Ces équipes mobiles organisée par la Préfecture a pour but de rencontrer directement sur les lieux d'hébergement les personnes n'ayant plus vocation à se maintenir. Les familles sont reçues par les services de la préfecture, la Police aux Frontières ainsi que le service de l'OFII afin de leur expliquer le dispositif d'Aide au retour Volontaire. La mise en place de ces équipes mobiles a accentué les départs volontaires de notre dispositif.

3-4 Nationalités

Nationalités	2022		2023	
	Présents au 01/01/22	Présents au 31/12/22	Présents au 01/01/23	Présents au 31/12/23
Afghanistan	24	26	26	32
Albanie	35	42	42	25
Algérie	0	1	1	6
Angola	7	7	7	0
Arménie	26	29	29	19
Bangladesh	2	8	8	13
Bielorrusie	2	8	8	2
Burkina Faso	0	3	3	2
Cameroun	4	5	5	11

Colombie	0	1	1	4
Congo	6	16	16	16
Côte d'Ivoire	14	16	16	43
Djibouti	0	0	0	5
Egypte	0	2	2	0
Erythrée	1	1	1	0
France	2	1	1	2
Gabon	2	3	3	1
Géorgie	52	80	80	60
Guinée	2	11	11	18
Inde	3	0	0	0
Kirghizistan	3	0	0	0
Kosovo	29	9	9	9
Lybie	0	6	6	6
Macédoine	0	0	0	1
Mali	1	3	3	0
Maroc	3	3	3	0
Montenegro	2	2	2	0
Nigeria	41	45	45	32
Pakistan	6	6	6	6
Palestine	0	1	1	0
Russie	18	12	12	2
Serbie	15	6	6	10
Sierra-Léone	3	3	3	13
Somalie	4	3	3	2
Soudan	5	5	5	0
Syrie	6	11	11	6
Tchad			0	2
Tibet	0	1	1	0
Tunisie	5	0	0	0
Turquie	5	11	11	35
Ukraine	2	8	8	8
Vénézuela	0	2	2	2
Yemen	0	1	1	1
Yougoslavie	2	2	2	2

Les 6 nationalités les plus représentés			
Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 31 décembre 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 31 décembre 2023
Géorgie	Géorgie	Géorgie	Géorgie
Nigéria	Nigéria	Nigéria	Côte d'Ivoire
Albanie	Albanie	Albanie	Turquie
Kosovo	Arménie	Arménie	Nigéria & Afghanistan
Arménie	Afghanistan	Afghane	Albanie
Afghanistan	Congo et Côte d'Ivoire	Congo & côte d'Ivoire	Arménie

Au niveau national, pour la 6^{ème} année consécutive, l'Afghanistan demeure le 1^{er} pays de provenance des demandeurs d'asile, avec plus de 17500 premières demandes introduites, soit une hausse de 8.6%

par rapport à l'année précédente. S'en suivent ensuite le Bangladesh (8500 demandes), de la Turquie (8500 demandes), de la République Démocratique du Congo (8000 demandes), et de la République de Guinée (7000 demandes).⁵

Aussi, les nationalités des personnes accueillies au sein du dispositif HUDA ne reflètent pas la tendance nationale. Au cours de l'année 2023, 38 nationalités différentes sont représentées au sein de l'HUDA.

Trois des six nationalités les plus représentées au sein de l'HUDA, la Géorgie, l'Albanie, l'Arménie relève de la liste des pays d'origine sûre. Aussi, l'ensemble de ces ressortissants de pays sûrs verront leur demande d'asile traitée sous le régime de la procédure accélérée.

Le nombre d'afghans accueillis reste plutôt stable avec une légère augmentation sur le second semestre de l'année 2023.

A noter, que le taux de protection, pour les ressortissants géorgiens, est l'un des plus faibles. Aussi, les Géorgiens sont la première nationalité accueillie au sein de l'HUDA depuis 2020. Jusqu'à présent plutôt stable, le nombre de ressortissants géorgiens diminue entre le 1^{er} et 2^{ème} semestre 2023, passant de 80 à 60 personnes.

En 2023, aucun ressortissant Géorgien accueilli au sein du dispositif n'a obtenu le bénéfice d'une protection internationale.

Par ailleurs, comme l'année précédente, **Nous constatons qu'un nombre certain de personnes de nationalité Géorgienne et Arménienne arrivent en France avec des handicaps ou pathologies lourdes**, dans l'espoir d'obtenir une prise en charge médicale et un traitement adapté. Tout comme les années précédentes, il n'est pas rare de rencontrer des personnes avec des pathologies sévères à la fois sur le plan psychique et somatique : polyhandicaps, troubles de la personnalité et du comportement, conduites suicidaires, cancers, addictions...

L'absence de protection accordée à ce public, majoritairement représenté au sein du dispositif et avec des problèmes de santé lourds, laissent à craindre une augmentation du nombre de personnes déboutées dans le courant de l'année 2024. Aussi, les rejets sur ordonnance ne sont pas rares. L'accélération du traitement des demandes de titre de séjour pour soins, très importantes pour ce public, est nécessaire pour favoriser, à minima, la fluidité et les sorties du dispositif, situation qui est prise très au sérieux par les services de l'OFII et de la Préfecture.

En effet, les ménages déboutés qui se maintiennent indument le plus longtemps au sein du dispositif sont les personnes en situation de handicap ou avec une pathologie lourde et les familles nombreuses.

Enfin, le flux de personnes originaires du Nigéria est pour la première fois en baisse depuis 2020. La majorité sont des femmes, isolées ou seules avec un ou plusieurs enfants.

La très grande majorité des personnes nigérianes sont originaires d'Edo State et Benin City.

Il est à souligner, comme en 2022, qu'une très grande partie des femmes originaires du Nigéria, qu'elles soient ou non en couple, sont ou ont été victimes des réseaux de traites des êtres humains (dans d'autres pays européens ou en France). Une vigilance particulière est apportée dans l'accompagnement de ces femmes mais il est parfois difficile d'entrer en contact et, pour elles, d'investir une relation de confiance avec des personnes extérieures à leur communauté. Cette méfiance peut s'expliquer par les craintes et l'emprise liées au respect des rites traditionnels. Aussi,

⁵ Source : site de l'OFPPA

les travailleurs sociaux se mettent en lien systématiquement avec le service ANTIGONE, spécialisé dans la prise en charge des victimes de traite et réseaux de prostitution.

Cette année, nous avons constaté une augmentation importante de personnes ressortissant de la Côte d'Ivoire, passant de 16 personnes au début de l'année 2023 à 43 personnes au 31/12/2023. Cela place la Côte d'Ivoire l'un des pays les plus représentés de l'HUDA après la Géorgie. Là aussi, il s'agit majoritairement de famille monoparentale ou de jeune couple où lorsqu'ils arrivent sur le service Mme est enceinte. Il s'agit d'un public qui bien souvent fuit la pratique de l'excision encore courante dans son pays d'origine. L'insertion de ce public est bien souvent facilitée du fait de la non-barrière de la langue. Bien souvent ce public a connu un parcours migratoire difficile (passage par la Libye, traversée de la méditerranée, camps en Italie...) Il n'est pas rare que ces personnes soient en procédure DUBLIN au moment de leur arrivée sur le service.

3-5 Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour

Situations administratives des ménages au regard du droit au séjour, en 2022						
	01/01/2022	TAUX	30/06/2022	TAUX	31/12/2022	TAUX
En attente de statut	0	0	1		0	
Demande d'asile	156	46 %	115	31 %	138	35 %
DUBLIN	13	4 %	21	6 %	28	7 %
Déboutés CNDA	101	30 %	117	32 %	129	33 %
Déboutés POS	20	6 %	54	15 %	31	8 %
BPI	47	14 %	55	15 %	49	12 %
Régularisés	1	-	8	2 %	18	5 %
Total	338	100 %	371	100 %	393	100 %

Situations administratives des ménages au regard du droit au séjour, en 2023						
	01/01/2023	TAUX	30/06/2023	TAUX	31/12/2023	TAUX
En attente de statut			6	1%	4	1%
Demande d'asile	138	35%	119	29%	144	37%
DUBLIN	28	7%	32	8%	58	15%
Déboutés CNDA	129	33%	122	30%	77	20%
Déboutés POS	31	8%	42	10%	29	7%
BPI	49	12%	60	15%	57	14%
Régularisés	18	5%	25	6%	25	6%
Total	393	100%	406	100%	394	100%

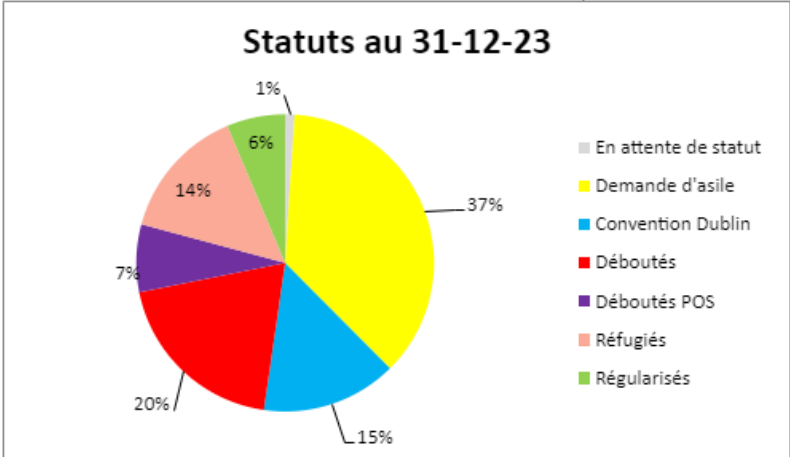
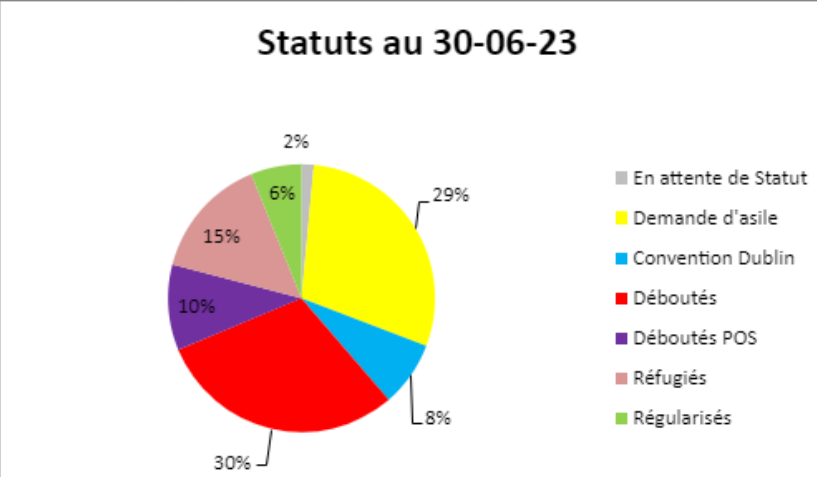
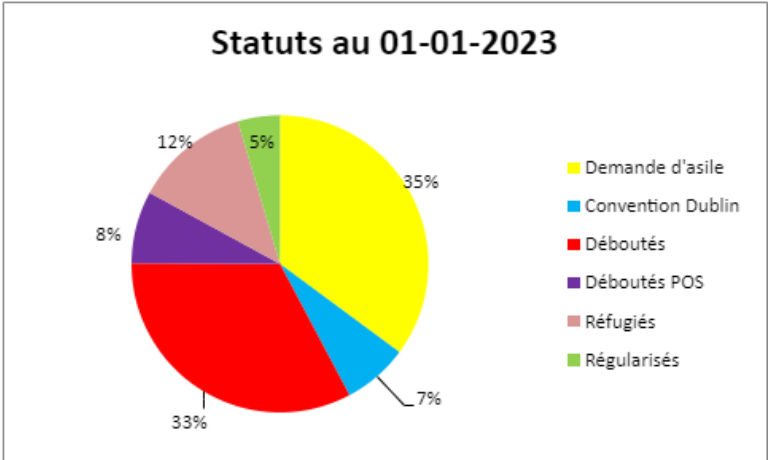
Le nombre de personnes statutaire temps à augmenter progressivement tandis que le taux de personnes débouté à la CNDA diminue progressivement tout au long de l'année 2023. On constate une légère augmentation des personnes régularisées. En revanche, nous constatons une augmentation de personne en procédure Dublin notamment sur la fin de l'année 2023.

Globalement, entre 2022 et 2023 et au cours de l'année 2023, aucun écart significatif n'est repéré. Le taux de personnes déboutées oscille d'un semestre à l'autre, notamment si on cumule les personnes déboutées à l'OFPPRA (déboutés POS) et celles qui le sont à la CNDA. Il est difficile de dégager une tendance nette.

Au cours de l'année 2023,

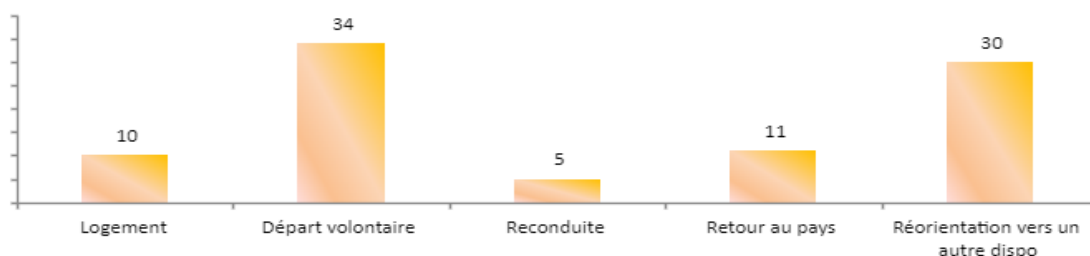
- **35 personnes (21 ménages) ont obtenu une Autorisation Provisoire de Séjour contre 23 personnes (9 ménages) en 2022. Ces Autorisation Provisoire de Séjour sont octroyées essentiellement au motif de la santé.**
- **9 personnes (3 ménages) ont obtenu une Carte de Séjour Temporaire**
- **39 personnes (15 ménages) ont obtenu une protection subsidiaire**
- **75 personnes (41 ménages) ont obtenu le statut de réfugié**

Au total, en 2023, 41 ménages ont obtenu une protection internationale, contre 45 ménages en 2022.



3-6 Orientations et sorties du dispositif

En 2023, 104 ménages ont quitté le dispositif, contre 81 ménages en 2022.



L'accompagnement à la sortie marque toujours un tournant dans l'accompagnement des publics et peut faire l'objet de tensions lorsque les propositions ne coïncident pas avec les projets des usagers ou qu'il s'agit d'une sortie sans réorientation, ce qui est le cas des publics déboutés du droit d'asile notamment. Aussi, les publics ont connaissance dès le départ, par la signature du contrat de séjour, des limites des missions du service et des conditions de fin de prise en charge.

Les bénéficiaires d'une protection internationale peuvent se maintenir au sein de l'HUDA pendant 3 mois, renouvelable une fois, à compter de la notification du statut.

Les ménages déboutés doivent quitter le dispositif dans un délai d'un mois, à compter de la décision définitive défavorable à la CNDA. Cette année nous constatons une mobilisation plus importante de l'ARV (Aide au Retour Volontaire) par le public que nous accompagnons avec un taux de 11% (soit 11 ménages et 28 personnes) contre 6 ménages en 2022. Il est important de souligner que ce dispositif piloté par les services de l'OFII est systématiquement proposé aux familles hébergées lorsqu'elle se retrouvent déboutées.

Nature des orientations et sorties				
	2022		2023	
	Nbr de ménages	TAUX	Nbr de ménages	TAUX
Logement	5	6 %	10	10%
Départ volontaire	38	47 %	34	33%
Reconduite	4	5 %	5	5%
Retour au pays	6	7 %	11	11%
Réorientation vers un autre dispositif	25	31 %	30	29%
Autre (décès, exclusion...)	3	4 %	14	13%
Total	81	100 %	104	100%

- Les publics déboutés du droit d'asile

Globalement, le nombre de personnes déboutées au sein du dispositif est important (30% en moyenne). Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs,

- L'origine des personnes accueillies, majoritairement de pays inscrits sur la liste des pays sûrs. Aussi, le taux de protection de ce public est très faible, les procédures de demande d'asile peuvent aboutir rapidement (procédures accélérées) et les rejets sur ordonnance à la CNDA ne sont pas rares.
- En raison de la proximité avec le CHU et d'une offre de soins conséquente à Nancy, un grand nombre de personnes accueillies présente des problèmes de santé importants et ces publics, vulnérables, se maintiennent au sein des dispositifs. La majorité d'entre eux n'obtiendront pas de protection dans le cadre de l'asile. Certains peuvent obtenir une autorisation provisoire de séjour, au regard de la santé. Cette situation régularise leur droit au séjour mais ne leur donne accès à aucune ressource. Aussi, certains sont dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle. Aussi, pour ce public, les perspectives de sortie sont minces. Les demandes de réorientation auprès du SIAO pour ce public vulnérable sont systématiques en 2023. Cependant, faute de droits adéquats, les orientations sont rares.

Dès lors que les personnes sont déboutées du droit d'asile ou que les « dublinés » sont déclarés en fuite par la Préfecture, elles sont considérées en présence indue et font l'objet de rencontres avec le chef de service. Ce dernier, conformément aux dispositions réglementaires, les informe qu'elles doivent quitter le dispositif sous un délai d'un mois, au regard de la fin d'arrêt des CMA et qu'il est possible de solliciter une aide au retour volontaire.

En cas de maintien, les notifications de maintien sont ensuite transmises aux autorités compétentes (OFII et Préfecture). Les ménages sont également informés qu'aucune aide financière ne sera désormais octroyée sous forme monétaire et que l'accompagnement social global prend fin.

Aussi, la préfecture peut recourir à un Référé Mesures Utiles auprès du Tribunal Administratif. La question du nombre de personnes déboutées reste toujours un indicateur scruté afin d'évaluer la fluidité des dispositifs.

A noter également que l'OFII peut réorienter les personnes placées sous procédures DUBLIN dans un PRAHDA. En général, cette situation intervient dès lors qu'il y a un accord de réadmission.

Aussi, certaines personnes déboutées ont pu bénéficier d'un titre de séjour, principalement des APS au regard de la santé. Un homme isolé a pu obtenir une Carte de séjour temporaire au titre du travail.

Bien que l'accompagnement social s'arrête dès lors que les personnes sont déboutées, des prestations minimales sont cependant maintenues pour ce public.

- ⇒ Accompagnement social minoré, visites à domicile amoindries
- ⇒ Maintien des droits primaires (santé, scolarité)
- ⇒ Fonction de veille sur le parcours de soins et l'état de santé pour les publics les plus fragiles et orientation vers les partenaires médicaux et paramédicaux afin d'éviter toute détérioration de l'état de santé général et risque de décompensation
- ⇒ Orientation des personnes souhaitant engager une demande de réexamen de leur procédure d'asile
- ⇒ Orientation des personnes vers les associations caritatives pour l'aide alimentaire, introduction d'AFEFE si nécessaire
- ⇒ Distribution de produits d'hygiène, de lait en poudre et couches pour les familles d'enfants en bas âge, deux fois par mois
- ⇒ Orientation vers les associations culturelles et sportives et participation aux actions collectives organisée par le service
- ⇒ Assurer une veille concernant la protection de l'enfance et les risques de violences intrafamiliales.

- Les bénéficiaires d'une protection internationale

L'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale est nécessaire pour permettre des sorties positives dans des délais raisonnables et ainsi renforcer la fluidité du dispositif. De nombreux dispositifs existent en faveur de ce public. L'accompagnement et l'orientation de ce public requièrent une technicité, des connaissances régulièrement actualisées et un partenariat important de la part des équipes éducatives.

Au total, en 2023, 114 personnes soit 56 ménages ont obtenu une protection internationale, contre 111 personnes 45 ménages en 2022.

En ce qui concerne les orientations, dès lors qu'un ménage obtient le bénéfice d'une protection internationale, l'orientation vers un logement ou dispositif d'hébergement dédié doit être effective dans un délai de 3 mois, renouvelable une fois (soit 6 mois maximum).

Ce projet d'orientation se matérialise par un entretien avec la chef de service et le travailleur social référent, rapidement après la réponse définitive, avec la signature de la notification de fin de prise en charge. Dans la mesure du possible, le projet d'orientation s'articule autour des souhaits évoqués par la personne. Cependant, certains freins retardent la mise en place d'une orientation effective (manque de places sur les structures dédiées, difficultés dans la mise en place effective des droits, délais importants avant une proposition de logement). Aussi, il est parfois difficile de concilier les souhaits des personnes, l'offre disponible et respect des délais impartis.

Dans ces conditions, il n'est pas rare que les bénéficiaires d'une protection internationale se maintiennent au-delà des six mois prévus entre la notification de la décision et la sortie effective.

Aussi, l'enjeu, pour les travailleurs sociaux, est alors d'accompagner ce projet de manière consensuelle, en prenant en compte l'ensemble des paramètres et en proposant, quand c'est nécessaire, des étapes intermédiaires (accès à l'hébergement notamment). Les personnes souhaitent souvent s'installer au sein de grandes agglomérations (Nancy, Strasbourg, Lyon, Paris ...) et sont parfois réticents à élargir le secteur de recherche. Cependant, l'offre disponible est très faible. Cette situation est d'autant plus vraie pour les publics isolés.

Afin d'envisager plus sereinement les dépenses inhérentes à une entrée en logement (premier loyer, ameublement et/ou cautionnement), les personnes statutaires sont invitées lors des ouvertures de leurs droits RSA et/ou prestations familiales à effectuer une épargne financière. Aussi depuis janvier 2023 et à la suite d'un arrêté du 9 février 2022, le service met en place une participation à l'hébergement pour l'ensemble des publics ayant des ressources supérieures ou égales au montant du RSA. Un taux de 20% de leurs ressources est applicable. Chaque personne concernée est avertie via la signature d'un avenant au contrat de séjour.

Dans le cadre du plan pour le logement d'abord, en lien avec l'évaluation sociale et le degré d'autonomie des ménages relevant d'une protection internationale, les orientations en logement direct ou bail glissant sont privilégiées. Les orientations vers des dispositifs d'hébergement temporaires et transitoires (HUAS, CHRS, LT...) viennent en seconde intention.

Cependant, cette volonté de permettre aux bénéficiaires d'une protection internationale d'accéder au logement dès la sortie de l'HUDA augmente les délais d'orientation. En effet, les délais d'ouverture des droits et d'obtention des titres de séjour retardent la constitution des demandes de logement puisque les dossiers sont souvent au départ incomplet et ne correspondent pas aux attentes des bailleurs. L'enregistrement de la demande de logement social ne peut intervenir qu'au moment où le ménage perçoit la totalité de ses droits au RSA.

Par ailleurs, chaque demande de logement ou d'hébergement est enregistrée auprès du SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) :

- Les demandes de logement sont ainsi labellisées par le SIAO
- Les demandes d'hébergement sont instruites dans le logiciel SI SIAO par les travailleurs sociaux. Le SIAO met ensuite en lien les demandes avec l'offre disponible d'hébergement sur l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle

Dans certains cas, en fonction du projet de la personne et de ses besoins, en complément des demandes auprès du SIAO, un dossier auprès de l'OFII peut également être déposé, pour une demande d'admission en CPH (Centre Provisoire d'Hébergement).

Au-delà des enjeux liés à l'accès au logement, l'accompagnement de ce public s'articule également autour de l'autonomie, la maîtrise de la langue et l'accompagnement socio-professionnel,

Dans les mois qui suivent l'obtention d'une protection, la personne bénéficiaire d'une protection internationale signe un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) auprès de l'OFII. Dans le cadre du CIR, une formation civique obligatoire est dispensée, ainsi qu'une formation linguistique (après évaluation du niveau de français) pouvant aller jusqu'à 600h.

Le dispositif HOPE, piloté par l'OFII, est très peu sollicité par le public accompagné par le service. En effet, très peu de personnes hébergées répondent aux critères fixés pour pouvoir en bénéficier.

Par ailleurs, dès lors que les droits RSA sont ouverts, le service territorial d'insertion (STI) du Conseil Départemental, mandate une structure qui sera garante du suivi socio-professionnel dans le cadre de la référence unique RSA. Une convention dédiée est mise en place en Meurthe-et-Moselle, la convention SPR (Sécurisation du Parcours Réfugié). L'inscription et les liens avec Pôle Emploi sont

engagés dans ce cadre. Les professionnels de l'HUDA travaillent en étroite collaboration avec les professionnels mandatés pour l'accompagnement de ce public sur ce volet. Le rapprochement des équipes de l'HUDA et des deux conseillères socio-professionnelles de la mission SPR, qui partagent les mêmes locaux facilite ce lien.

Enfin, fin 2023 le dispositif AGIR⁶ très attendu des équipes vient de se mettre en place. Nous sommes pour le moment aux prémices du déploiement de ce dispositif. Il sera donc incontournable de les rencontrer afin d'articuler au mieux nos missions, AGIR devenant le service mandaté pour accompagner le public bénéficiaire d'une protection internationale dans l'accès au logement et à l'emploi.

Perspectives et Conclusion

Afin de répondre au mieux à l'accueil du public en situation de demande d'asile, les besoins en capacités d'accueil des dispositifs du DN@ doivent permettre une adaptation du parc d'hébergement. Durant l'année 2024, il est prévu une augmentation de nos capacités d'accueil passant notre dispositif de 466 places à 511 places. Des captations de logement avec des typologies différentes (accueil de famille et d'isolé) sont déjà en cours aussi bien sur l'agglomération Nancéenne que sur des territoires tel que le Lunévillois.

Aussi, fin de l'année 2023, l'OFII qui pilote le DN@ a mis en place des nouvelles modalités d'accueil pour répondre au mieux aux besoins mais aussi pour permettre une fluidité plus importante sur nos dispositifs. Dorénavant, dès lors qu'une place est disponible chaque opérateur se doit d'accueillir les personnes dans un délai de 2 à 5 jours maximum. Cela change nos logiques d'accueil et d'admission sur le service. Là encore l'équipe HUDA va devoir faire preuve d'adaptation faire évoluer ses modalités d'accueil sur l'année 2024.

L'une des interrogations principales de l'équipe sur l'année 2023 était de favoriser l'ouverture au numérique des personnes accueillies. Avec la mise en place d'une conseillère numérique sur le Pôle Asile, nous avons pu apporter des réponses concrètes à ce besoin.

Enfin, une nouvelle loi immigration devait voir le jour en 2023. Elle a été repoussée à janvier 2024. Tout comme en 2023, l'ensemble des professionnels est attentif à cette question et se questionnent sur l'impact de ces nouvelles directives dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile et publics issus de l'asile.

⁶ Accompagnement global et individualisé des réfugiés

Glossaire

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile
AGIR : Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés
AME : Aide Médicale de l'État
APS : Autorisation provisoire de Séjour
ARV : Aide au Retour Volontaire
ASE : Aide sociale à l'enfance
BPI : Bénéficiaire d'une Protection Internationale
CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAES : Centre d'Accueil et d'Evaluation Sociale
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CLAT : Centre de Lutte Anti-Tuberculose
CCS : Complémentaire Santé Solidaire
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CIR : Contrat d'Intégration Républicain
CMP : Centre Médico-Psychologique
CNDA : Cour National du Droit d'Asile
COFIL : Comité de Pilotage
CPAM : Caisse primaire d'Assurance Maladie
CPAR : Centre de Préparation au Retour
CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
CST : Carte de séjour Temporaire
CTRR : Commission Territoriale Réfugiés Relogés
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DNA : Dispositif National d'Accueil
EMPP : Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité
FJT : Foyer Jeunes Travailleurs
FLE : Français Langue Étrangère
GUDDA : Guichet Unique des Demandeurs d'Asile
HUAS : Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social
HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
HU-IDA : Hébergement d'Urgence pour les publics Issus de la Demande d'Asile
MADA : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile
MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
OFII : Office Français de l'Immigration et l'Intégration
OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français
PMI : Protection Maternelle Infantile
POS : Pays d'Origine Sûr

PUMA : Protection Universelle Maladie

PRAHDA : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

PRD : Pôle Régional Dublin

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAO : Service d'Accueil et d'Orientation

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SPADA : Structure de Premier Accueil pour Demandeurs d'Asile

STI : Service Territorial d'Insertion

UAUP : Unité d'Accueil des Urgences Psychiatriques